

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2011

COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 ET R.2121-11 du CGCT.

Présents : Mesdames A.RENAUD, C.BONHOMME, F.LAVOIX, C.VARDON
Messieurs D.FAVREAU, Y.RAISON, C. BROUSSE, Th. JOUBERT, J.CHESSSE, V. BONNET,
M. MOREAU

Absente : Mlle M. DEMAILLAT.

Secrétaire de séance : Carole VARDON

ORDRE DU JOUR :

- 1- Les infos
- 2- Délibération Coupes de Bois 2011/2012
- 3- Délibération Vente Bois (6m3)
- 4- Délibération Personnel Communal : création poste « Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe »
- 5- Délibération Réforme de la Fiscalité : Instauration Taxe Aménagement (TA) en remplacement de la TLE (Taxe Locale Equipement)
- 6- Délibération validation devis extincteurs nouveaux ateliers municipaux
- 7- Délibération signature convention du SDEER « Extension Éclairage Public » nouveaux ateliers municipaux
- 8- Délibération validation devis SDEER « Extension Éclairage Public » nouveaux ateliers municipaux
- 9- Délibération décision modificative de crédit 2011/N°1 - Emprunts
- 10- Délibération décision modificative de crédit 2011/N°2 - Installation de gaz Salles des Fêtes
- 11- Délibération autorisation vente mobilier et matériel : Four Salle des Fêtes – Armoire Forte Mairie – Table Basse – Bureaux
- 12- Délibération garderie de la Grève sur Mignon : Lettre de Madame Carole MITTEAU
- 13- Délibération Syndicat des Eaux de la Charente Maritime : Nouvelles demandes d'adhésion (Annepont, Le Bois Plage en Ré et Saintes)
- 14- Questions diverses

Salles des Fêtes : Prêt à titre gracieux (demande de Jean-Luc RAISON week-end du 17/18 septembre)

* Etat avancement bâtiment SIVU

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Madame le Maire, Adélaïde RENAUD. Le quorum est atteint et le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Carole VARDON est nommée secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1/Infos

Madame le Maire informe le Conseil :

Subventions Conseil Général : Réfection du Mur = accordée (4.650 €) + **Aménagement du parking école** = accordée (10.820 €)

DDTM : Le Certificat d'Urbanisme (CU) = avis favorable ; le terrain est constructible et peut donc être utilisé pour la construction d'un bâtiment agricole. Jean-Luc BOURREAU est informé.

Lettre réponse de la CAN : La passerelle aujourd'hui fermée en raison de son état de dégradation est une propriété de l'état.

Réunion fixée le 06 octobre 2011 à 17h00, avec les différents intervenants : M. ONNO, subdivisionnaire à la cale du port de Niort et le technicien M. DAGBERT, Didier TAUPIN, Maire d'Angliers, Sandrine GUIHÉNEUF du Parc Interrégional du Marais Poitevin, Madame le Maire et Yves RAISON.

Madame le Maire souligne que la commune ne peut pas s'engager à financer ces travaux. Le financement incombe à l'état.

Salon du recrutement : 29 septembre 2011 (La Rochelle, Espace Encan)

Commission Accessibilité : Membre désigné de la commune est Alain SOBOTA. Il est informé de cette décision.

Litige incident tracteur des enfants Camus + Cany : GROUPAMA a réclamé la somme de 333,64 € pour les deux parties, soit 166.82 € par famille.

Litige Stationnement JUTTEAU / DECHAUX

Madame le Maire fait part au conseil d'un problème de voisinage entre M. Jutteau et M. Dechaux à Saint Gemme, résultant d'un problème de stationnement. Après plusieurs échanges de courriers et lettres de plaintes, la situation semble apaisée.

Litige Suire / Boulanger :

Lettre d'insalubrité sur la voie publique envoyée à BOULANGER qui a vidé sa fosse sceptique dans la rue de la commune + Plainte déposée par Madame le Maire contre la famille BOULANGER pour injures et menaces.

CDC : Conseil Communautaire du 24 août 2011 : Démission du Vice-Président de la Commission Economique (Vincent Guillon) et souhait du Gué d'Alléré d'intégrer Surgères (Intercommunalité)

INSEE : Enquête étude relations familiales entre le 26 septembre et le 26 novembre.

ÉCOLE : Rencontre avec la nouvelle directrice. Elle est en poste jusqu'en janvier 2012 puis congé maternité.

Yves RAISON fait part au conseil de sa plainte déposée en gendarmerie concernant les nouvelles dégradations subies au stade, le week-end du 27 et 28 août 2011.

La convention Mauzé Foot étant renouvelée, nécessité que les vestiaires soient réparés rapidement.

Le nouvel enrobé Route du Marais devant Francky HÉRAUD a été abîmé. Il s'agit d'un de ces livreurs qui prendra en charge les dégâts constatés.

Christian BROUSSE fait part au conseil de la réunion du mercredi 7 septembre avec l'Espace Mosaïque concernant la randonnée du 16 Octobre. Il distribue à titre d'information les nouveaux Flyers avec le tracé des 3 randonnées, ils seront mis à disposition avec de grandes affiches chez les commerçants. L'apéritif offert par la commune. La découverte des circuits est prévue le 27 septembre, le balisage final des sentiers s'effectuera le matin du rallye.

Chris Bonhomme rappelle que seule la bibliothèque reste mobilisée pour l'évènement. Aucune association communale n'y participe.

Didier FAVREAU demande que les sentiers soient fauchés avant le rallye.

Bulletin municipal : Christian BROUSSE demande si des retours.

Frédérique LAVOIX relève que certains administrés n'ont pas reçu le bulletin ;

Thierry JOUBERT propose de déposer quelques exemplaires au café et informer que d'autres sont disponibles en Mairie.

Michel MOREAU fait part au conseil que, sur demande de Madame le Maire, il a contacté le graphiste pour l'élaboration du logo.

2/ Délibération Coupes de Bois 2011/2012

Madame le Maire invite les conseillers à statuer sur le prix du stère et à désigner les trois garants.

Pour l'année 2011/2012, des coupes de bois sous forme d'affouage (réservées aux habitants) sont proposées au prix de 11 € le stère, caution 15,00 € à l'inscription.

Messieurs Thierry JOUBERT, Yves RAISON et Didier FAVREAU sont désignés comme garants.

La date du tirage est fixée au samedi 5 novembre 2011 à 11h00.

Par 10 voix pour et 1 abstention (Th. JOUBERT), Le Conseil Municipal accepte.

3/ Délibération Vente Bois (6 m³)

Madame le Maire explique que la commune souhaite vendre les 6 m³ de bois entreposés près des nouveaux ateliers municipaux. Il s'agit d'une bonne qualité de bois de chêne.

Le conseil accepte, à l'unanimité, la vente des 6 m³ de bois et fixe le prix de 240 € le lot

4/ Délibération Personnel Communal : création poste « Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe »

Madame le Maire fait part qu'il faut annuler la précédente délibération de la réunion du 30 mai 2011. Il s'agit de la création d'un seul poste pour la promotion interne de Jocelyn DROCHON.

Elle rappelle qu'il faudra effectuer, en fin d'année, une mise à jour du tableau des effectifs avec la suppression des postes de Jean-Claude DELAROY + Mme POINDESSOUS, en vue de la création du poste d'Audrey DENIMAL pour la nomination de stagiairisation.

Monsieur Didier FAVREAU et Monsieur Thierry JOUBERT ne prennent pas part au vote.

Le Conseil accepte à l'unanimité la création du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe à compter de décembre 2011. Les crédits seront inscrits sur le budget 2012 ; Mme Le Maire est chargée de faire toutes les démarches auprès du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

5/ Délibération Réforme de la Fiscalité : Instauration Taxe Aménagement (TA) en remplacement de la TLE (Taxe Locale Equipement)

Madame le Maire présente la note de la préfecture du 23 juin 2011. Il est demandé aux collectivités sans Plan d'Occupation de Sol (POS) et sans Plan Local d'Urbanisme (PLU) de délibérer avant le 30 novembre 2011 pour l'instauration de la TA en remplacement de la TLE. La loi de finances rectificative pour 2010, publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2010, intègre dans son article 28 une réforme importante de la fiscalité de l'urbanisme. Cette réforme rentrera en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'instauration de la Taxe d'Aménagement sur tout le territoire communal en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement (taux inchangé = 3%).

6/ Délibération validation devis extincteurs nouveaux ateliers municipaux

Madame le Maire explique que, suite aux recommandations du Bureau Veritas dans son compte rendu n°9, il a été demandé l'installation d'extincteurs (CO2 et H2o), la mise à disposition d'un registre de sécurité et l'affichage de consignes de sécurité. Les différents devis sont présentés.

Le Conseil valide, à l'unanimité, le devis de Chronofeu pour un montant de 249.67 € TTC, pour la fourniture de matériel de protection incendie.

7/ Délibération signature convention du SDEER « Extension Éclairage Public » nouveaux ateliers municipaux

Madame le Maire est autorisée à signer la convention des travaux neufs d'éclairage public, suite à l'extension de la ligne électrique des nouveaux ateliers municipaux.

8/ Délibération validation devis SDEER « Extension Éclairage Public » nouveaux ateliers municipaux

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis du SDEER. Montant du devis = **357,88 € HT** - 50% à la charge du Syndicat d'Electrification et 50% à la charge de la commune (soit 178,94 €)

Le Conseil accepte le remboursement de la part communale en une seule fois.

9/ Délibération décision modificative de crédit 2011/N°1 - Emprunts

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'estimation budgétaire du compte 1641 « Emprunts » a été évaluée à 48000 € au lieu de 48625.23 € et qu'il y a donc une insuffisance de crédits à hauteur de 700€. Elle propose au conseil d'effectuer le transfert de crédit.

Le conseil vote à l'unanimité (- 700€ au compte 61522 du bâtiment et + 700 € au compte Emprunts 1641, en investissement).

10/ Délibération décision modificative de crédit 2011/ N°2 - Installation de gaz Salles des Fêtes

Le devis Entreprise Ingrand pour l'installation de gaz dans la Salle des Fêtes = 2694.47 € TTC.

Cette dépense n'était pas prévue au Budget 2011, il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédit.

Le Conseil vote à l'unanimité (- 2700 € au 61522 du bâtiment et + 2700 au compte 21318, opération 133, en investissement)

11/ Délibération autorisation vente mobilier et matériel : Four Salle des Fêtes – Armoire Forte Mairie – Table Basse – Bureaux

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil pour vendre l'ancien mobilier et matériel de la collectivité, suite aménagement de la mairie + remplacement four de la Salle des Fêtes..

Une liste est dressée : four, armoire forte mairie, bureau en bois du Maire, bureau secrétariat, bureau adjoint.

Didier FAVREAU propose de vendre sur le site « le bon coin ».

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à la vente du mobilier et du matériel.

12/ Délibération garderie de la Grève sur Mignon : Lettre de Madame Carole MITTEAU

Lettre de Madame Carole MITTEAU reçue le 13 juillet 2011, portant réclamation sur la participation financière de la commune à la garderie de La Grève sur Mignon. Madame le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2008 : le Conseil Municipal avait refusé de prendre en charge pour les années à venir, les frais de fonctionnement de la garderie.

Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, de participer aux frais de gestion de cette garderie.

13/ Délibération Syndicat des Eaux de la Charente Maritime : Nouvelles demandes d'adhésion (Annepont, Le Bois Plage en Ré et Saintes)

Madame Le Maire donne lecture de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au cours de sa réunion du 15 juin 2011 acceptant l'adhésion de 3 nouvelles collectivités, à savoir :

• **LE BOIS PLAGE EN RE et SAINTES** pour la compétence « **Service public de contrôle, d'installation et de gestion d'équipements non collectifs d'assainissement** » ;

• **ANNEPONT** pour la compétence « **Organisation générale du service – Financement des investissements d'eau potable** et pour la compétence optionnelle « **Exploitation du service d'eau potable** ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord aux nouvelles demandes d'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime telles qu'indiquées ci-dessus et conformément à la délibération du Comité Syndical du 15 juin 2011.

14/ Questions diverses

* **Salles des Fêtes** : Madame le Maire fait part au conseil de la demande de Jean-Luc RAISON pour le prêt de la Salle des Fêtes à titre gracieux le week-end du 17/18 septembre pour l'organisation d'une soirée caritative (récolte de fonds pour un enfant de la commune gravement malade).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

M. FONTENIL souhaiterait réserver pour le samedi 15 octobre 2011. Or, la Salle est réservée pour le rallye pédestre du dimanche 16 octobre. Il souhaiterait que la commune lui fasse un prix car il doit restituer la salle pour le dimanche matin.

Le Conseil refuse à l'unanimité cette demande.

Etat avancement bâtiment SIVU :

Madame le Maire revient sur l'état d'avancement du bâtiment le SIVU. Le bâtiment a pris du retard suite aux nouvelles règles sismiques.

Yves RAISON informe qu'ils ont réceptionné le rapport du terrain, mais sont toujours en attente du rapport du contrôleur.

PROJETS BP 2012

Madame le Maire invite à nouveau les responsables de commission à se réunir.

TRAVAUX Rénovation de la toiture

Relance Yves RAISON concernant les travaux de rénovation de la toiture.

REMEMBREMENT

Thierry JOUBERT rappelle qu'il y a les haies du remembrement à tailler. Prévoir au budget 2012 quelques aides aux agents techniques. Ceux-ci auront du mal à faire face à tout ce travail supplémentaire.

ENTRETIEN

Le désherbage des trottoirs, les habitants sont invités à nettoyer devant leur domicile.

DEMENAGEMENT NOUVEAUX ATELIERS COMMUNAUX

Madame le Maire souhaite que l'installation soit effective au 1^{er} octobre et Jacques CHESSE propose que le ménage soit effectué au moins une fois par semaine.

Le SIVU doit prévoir une assurance à leur frais après vente de l'ancien atelier communal

SÉCURITÉ

Chris Bonhomme rappelle le port de tenue réglementaire pour les agents techniques.

FUITE D'EAU A SAINT-GEMME

Michel MOREAU interroge si intervention RESE faite. Problème est résolu.

La séance est levée à 22H30.

Le Maire,
Adélaïde RENAUD

